



# BTS CONCEPTION DES PROCESSUS ET RÉALISATION DE PRODUITS OPTION B : PRODUCTION SÉRIELLE

Formation continue	Bilan de compétences	VAE	Apprentissage	Contrat pro	Eligible à Mon Compte Formation	Formation 100% à distance	Formation en présentiel	Formation mixte
			✓				✓	

S'intégrer dans un environnement professionnel, assurer une veille technologique et capitaliser l'expérience Rechercher une information dans une documentation technique, en local ou à distance Formuler et transmettre des informations, communiquer sous forme écrite et orale y compris en anglais S'impliquer dans un groupe projet et argumenter des choix techniques Élaborer ou participer à l'élaboration d'un cahier des charges fonctionnel Interpréter un dossier de conception préliminaire Participer à un processus collaboratif de conception et de réalisation d'un produit Recenser et spécifier des technologies et des moyens de réalisation Concevoir et définir, en collaboration ou en autonomie, tout ou partie d'un ensemble mécanique...

## INFORMATIONS

### Période

01/09/2022 au 31/08/2024

### Durée de la formation

2 année(s)

### Durées

Formation en présentiel

1400 heures

### Rythme de l'alternance

Journée - Temps plein

### Niveau d'entrée

Niveau 4

### Niveau de sortie

Niveau 5

### Publics visés

Apprenti.ePublic de la formation initialeTout public

## DESCRIPTIF

### Reconnaissance en fin de formation

Diplôme de l'Éducation nationale de niveau 5, BTS Conception des processus et réalisation de produits option B : production sérielle

### Prérequis

Cette formation est accessible aux candidats titulaires à minima d'un diplôme de niveau IV (bac STI2D, bac pro de la filière), Bac S

### Conditions d'admission / Délais d'accès

92002 - Admission sur dossier

### Modalités d'admission détaillées

Admission définitive sous réserve d'avoir une entreprise d'accueil

### Modalités de recrutement

Sur dossier et entretien

### Intervenants

Formateurs expérimentés

### Modalités pédagogiques

Alternance de cours théoriques et de travaux pratiques

**Poursuites d'études / Débouchés métiers**

→ à consulter sur [maforpro-occitanie.fr](http://maforpro-occitanie.fr)

## Objectifs opérationnels

Le titulaire du BTS Conception des processus de réalisation de produits (CPRP) est un spécialiste des procédés de production par enlèvement ou addition de matières. Concepteur des processus qui y sont associés, il intervient tout au long de la chaîne d'obtention (définition - industrialisation - réalisation, assemblage et contrôle) de sous-ensembles industriels, Participer à la réponse à une affaire Concevoir la production Initialiser la production Gérer la réalisation Coordonner les partenaires comme le donneur d'ordre ou les sous-traitants, Dans le cadre d'une production sérielle, il intervient au niveau : de la conception...

## FINANCEMENT

Nous consulter pour un parcours personnalisé et sur-mesure.

### Prix (net de taxes)

0.00 euros

### Modalités de financement

Consulter MaForPro pour connaître les différentes modalités de prise en charge financière.

## CONTENU

- Culture générale et expression
- Langue vivante
- Mathématiques
- Physique – Chimie
- Conception préliminaire
- Industrialisation
- Production

## LIEU DE FORMATION

Tarbes- Lycée Jean Dupuy

 Restauration

 Accessibilité handicap

 Transport  
Consulter MaForPro pour identifier votre trajet.

## CONTACTS

### Organisme responsable

CFA de l'académie de Toulouse  
75 rue Saint-Roch - BP 31400 - Toulouse  
- 0 800 730 410

### Votre interlocuteur.rice

Madame Hamille Stéphanie  
0562348611  
Stephanie.Jarnot-Hamille@ac-toulouse.fr



*Personnes en situation de handicap, prenez contact avec l'organisme responsable en amont de la formation pour une adaptation des modalités en fonction de vos besoins*

Retrouvez nos dates de sessions et de réunions  
d'information collective sur 

[maforpro-occitanie.fr](https://maforpro-occitanie.fr)



CFA de l'académie de Toulouse 75 rue Saint-Roch Toulouse 31400 - 0 800 730 410 - N° Siret 18310907300027 - Code APE 8559A - Déclaration d'existence 7331P006331. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

